Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 24 (1994)

Heft: 3

Rubrik: Informations sourires : saviez-vous que...?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SAVIEZ-VOUS QUE...?

GE - Centre LAVI

Il s'agit du Centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions qui a ouvert ses portes le 17 janvier dernier. Composé d'une équipe de trois assistants sociaux diplômés employés à temps partiel, lesquels sont au bénéfice de formations complémentaires dans les domaines du droit, de la psychologie, de la politique sociale et de la communication, le centre accueille les victimes d'infractions du **lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h et le mardi de 13 h à 17 h.** En dehors de ces heures, les appels téléphoniques sont déviés sur la Main Tendue qui assure le relais et peut, en cas d'urgence, atteindre un permanent du centre grâce à un bip.

Objectifs du centre, prestations offertes: Le centre aura pour but d'apporter aux personnes victimes d'infractions, comme par exemple agressions, lésions corporelles (suite également à des accidents de la route), viols, attentats à la pudeur et autres infractions portant atteinte à l'intégrité corporelle, sexuelle et/ou psychique de la personne, une aide sociale, psychologique, matérielle et juridique. Adresse du centre: Bâtiment des Unions chrétiennes, 2e étage, avenue Sainte-Clotilde 9, 1205 Genève. Tél. 022/320 01 02, fax 022/320 02 48.

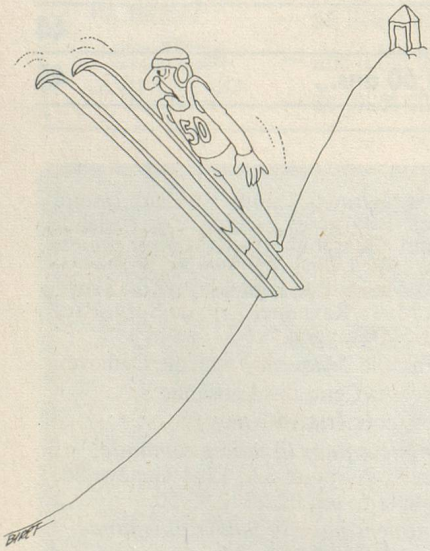

GE - Rencontres du jeudi

Dans le cadre des rencontres du jeudi, l'Hospice général propose une information sur l'endettement et le petit crédit, le 17 mars à 13 h 30 à la maison des UCJG. Renseignements et inscriptions au 022/736 31 32.

VS - Parlement des Anciens

La Fédération valaisanne des retraités et rentiers AI se propose d'organiser le 14 avril prochain, la première session d'un Parlement valaisan des Anciens. L'initiative fait suite à la session parlementaire du 3 décembre à Berne.

FR - Concerts

En entrant, puis en s'installant, dans le home médicalisé de la Sarine à Villars-sur-Glâne, la musique de chambre a changé la vie des résidents. Depuis trois ans, le home organise sept concerts par année, qui font le bonheur, non seulement des résidents, mais aussi du public accouru de l'extérieur. A l'origine de cette initiative: deux responsables de l'institution, le directeur Jean-Bernard Tissot et l'animateur Joël Pot.

CH - Préretraite: motion

Le groupe social-démocrate du Conseil national a déposé la motion suivante: «Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au plus vite un rapport assorti de propositions pour un arrêté fédéral urgent sur la préretraite dans le cadre de l'assurance-chômage. Le modèle visé sous la dénomination échanges de postes devrait encourager les travailleuses dès l'âge de 59 ans et les travailleurs dès l'âge de 62 ans, à libérer volontairement leur poste de travail, soit entièrement, soit en partie, mais au minimum à 50% en faveur d'une chômeuse ou d'un chômeur. La personne entrant ainsi en préretraite recevrait jusqu'au début de son droit, à la rente AVS ou à une prestation de prévoyance-vieillesse, au moins 80% du salaire qu'elle recevait jusqu'alors. Jusqu'à concurrence de la moitié du salaire maximum au sens de la loi sur l'assurance-accident (Fr. 48 600.-). L'indemnité transitoire s'élève à 90% du dernier salaire. Le financement est effectué par l'assurance-chômage».